

**PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA REUNION DU 06 MARS 2025**

1/ Exercice du droit de préemption pour la réserve foncière communale :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 21/02/2025 pour l'immeuble cadastré section AB 100,

Considérant la situation géographique de l'immeuble cadastré section AB 100 mis en vente,

Considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'une réserve foncière de biens mis en location,

-Demande à la CAPSO de préempter pour le compte de la commune.

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

2/ Travaux MMU : présentation et validation de la proposition de la commission d'appel d'offres :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, valide la proposition de la commission d'appel d'offres et décide de retenir la Société LEROY TP à Escœuilles pour un montant HT de 359 797 € 96.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces se rapportant à la présente décision.

- Dit que les crédits seront prévus au BP 2025.

3/ Information et questions diverses :

A/ Dossier de demandes de subventions rue verte : Enfin de prétendre au subventionnement des travaux rue verte, Monsieur le Maire informe le conseil de la modification qui a été apportée aux dossiers. Le montant des travaux s'élève désormais à 31 500 € HT.

B/ Infractions constatées rue des moines : Monsieur le Maire informe du contrôle qui va être effectué rue des moines concernant une emprise sur le domaine public avec obstruction d'un drain ainsi que des travaux non conformes au permis de construire. Une haie a également été arrachée alors qu'elle devait être préservée.

Monsieur le Maire charge Mme DUCROCQ de se renseigner sur le drainage de l'ensemble de la parcelle d'origine.

Levée de séance : 19h30.

La Secrétaire de séance,
Laurence THOREL.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.

